

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 27 janvier 2026 à 19 h 30 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Membres du conseil d'administration présents :

Nathalie Beaulieu, Émilie D. Frenette, Gaétan Dupras, Stéphanie Ferguson, Maryse Firth, Mélanie Gallant, Jean-Sébastien Guimond, Violette Leroux, Catherine Martel, Louis-Philippe Primeau (ayant le droit de vote), Marie-Claude Richer, Claude-Émilie Roy et Robin St-Pierre

Directeurs et directrices :

Luc Langevin, secrétaire général, François Robichaud, directeur général adjoint à la réussite, et Suzie Vranderrick, directrice générale

Absences : Yannick Brière, Vicky Chiasson et Pierre Lefebvre

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Gaétan Dupras, ouvre la séance à 19 h 33. Le quorum est constaté.

CA-3929-260127

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Louis-Philippe Primeau propose que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2025
4. Parole aux élèves
5. Questions du public
6. Points d'information
 - 6.1 Rapport de la direction générale
 - 6.2 Dépôt du tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs
 - 6.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève
 - 6.4 Correspondance
 - 6.4.1 Correspondance de M Jocia Legault, membre du conseil d'établissement de l'école de la Baie-Saint-François
7. Points de décision
 - 7.1 Adoption du projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029
 - 7.2 Adoption du rapport annuel 2024-2025
 - 7.3 Octroi d'une servitude à Hydro-Québec et Bell Canada

- 7.4 Modification de la structure administrative 2025-2026
- 7.5 Autorisation d'un tirage – École Notre-Dame-de-l'Assomption
- 8. Comités du conseil d'administration
 - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 8.2 Comité de vérification
 - 8.3 Comité des ressources humaines
- 9. Comité de parents
- 10. Questions du public sur les points traités lors de la séance
- 11. Levée de la séance
- 12. Échange entre les membres du conseil d'administration (huis clos) et évaluation de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA-3930-260127

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Mme Stéphanie Ferguson propose d'exempter le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2025 et M. Robin St-Pierre propose qu'il soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PAROLE AUX ÉLÈVES

Il n'y a aucun élève présent.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 Rapport de la direction générale

Mme Suzie Vranderick et M. Robichaud font une présentation des activités de la direction générale ayant été effectuées entre le 16 décembre 2025 et le 27 janvier 2026.

6.2 Dépôt du Tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs

Mme Suzie Vranderick dépose le tableau de bord de la délégation de fonctions et pouvoirs pour les décisions prises par les délégataires depuis le 16 décembre dernier et fait état des principales décisions prises par les directions de services depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève

Mme Suzie Vranderick procède au dépôt des recommandations du Protecteur de l'élève dans le cadre du traitement de différends sur lesquels celui-ci a procédé à des enquêtes. Les rapports ont été transmis aux membres du conseil d'administration avec l'ordre du jour.

6.4 Correspondances

6.4.1 Correspondance de Mme Jocia Legault, membre du conseil d'établissement de l'école de la Baie-Saint-François.

À titre d'information, Mme Suzie Vranderick explique que les membres du conseil d'établissement de l'école vont recevoir la confirmation par écrit qu'une école de modulaires sera construite sur le terrain de l'école Notre-Dame-de-la-Paix afin d'accueillir tous les élèves, faisant en sorte que l'agrandissement sera disponible pour leurs élèves à la rentrée.

7. POINTS DE DÉCISION

CA-3931-260127

7.1 Adoption du projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029

CONSIDÉRANT le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 déposé ce jour;

CONSIDÉRANT les articles 40, 101 et 211 de la Loi sur l'instruction publique et les consultations qui y sont prévues;

Mme Mélanie Gallant propose

D'accepter le projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029;

De procéder aux consultations prévues aux articles 40, 101 et 211 de la Loi sur l'instruction publique en vue de l'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3932-260127

7.2 Adoption du rapport annuel 2024-2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit préparer un rapport annuel, conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 de cette même loi, afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son Plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands a dûment publié un avis public tel que prescrit à l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, et ce, en date du 28 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands a préparé et a présenté son rapport annuel publiquement lors de la séance du conseil d'administration du 27 janvier 2026.

Mme Catherine Martel propose

DE procéder au dépôt du rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands.

DE transmettre une copie du rapport au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3933-260127

7.3 Octroi d'une servitude à Hydro-Québec et Bell Canada

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec et Bell Canada souhaitent obtenir une servitude leur permettant d'effectuer des travaux et l'entretien de leur réseau sur le terrain de l'école Grande-Île;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) de consentir en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada une servitude pour permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que le CSSVT doit obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation afin de compléter la transaction projetée avec Hydro-Québec et Bell Canada;

Mme Stéphanie Ferguson propose

DE consentir en faveur d'Hydro-Québec d'une servitude réelle et perpétuelle dont le fonds servant serait le lot 5 932 916 (appartenant au CSSVT), et ce, pour des travaux de raccordement et d'entretien de leur réseau;

D'autoriser la direction générale à signer pour et au nom du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands tout acte et tout document visant à donner effet à la présente résolution du conseil d'administration, incluant notamment, mais non limitativement, la demande d'autorisation à être formulée au ministère de l'Éducation ainsi que l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3934-260127

7.4 Modification de la structure administrative 2025- 2026

CONSIDÉRANT le déploiement du PEVR 2023-2027, des projets éducatifs et des plans stratégiques des services;

CONSIDÉRANT que depuis le PEVR 2018, le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) s'appuie sur les principes des organisations apprenantes pour s'inscrire dans un mouvement d'amélioration continue pour l'ensemble de ses sphères d'activité et de ses opérations, tant pédagogiques qu'administratives;

CONSIDÉRANT le plan de l'organisation scolaire 2026-2031 et des demandes déposées dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036;

CONSIDÉRANT le maintien du gel d'embauche appliqué par le Conseil du trésor à l'ensemble de la fonction publique depuis le 1^{er} novembre 2024;

CONSIDÉRANT que la modification de la structure administrative s'inscrit dans l'engagement de la directrice générale, auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), à respecter les conditions suivantes afin que le CSSVT puisse obtenir le réinvestissement prévu à la mesure 16036 :

- Le respect de la cible d'heures rémunérées allouées (ETC) pour 2025-2026;
- La priorité accordée aux mesures d'économie administratives n'ayant pas pour effet d'affecter les services directs aux élèves;
- Le respect des priorités ministérielles;
- L'engagement à participer à la mise en place de mesures de performance telle la mutualisation des services administratifs.

CONSIDÉRANT les commentaires transmis par l'Association des directions d'établissement du Suroît (ADES)

CONSIDÉRANT l'information présentée au comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT le projet de structure administrative proposé;

M. Robin St-Pierre propose

QUE la structure administrative 2025-2026 modifiée soit adoptée telle que proposée :

- Ajout d'un poste de direction adjointe à l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois.

QUE la modification entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3935-260127

7.5 Demande d'autorisation d'un tirage – École Notre-Dame-de-l'Assomption

CONSIDÉRANT que la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) requiert, pour l'émission d'une licence de tirage d'un établissement scolaire, une résolution du conseil d'administration qui autorise un employé du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (école Notre-Dame-de-l'Assomption) à faire une demande de licence;

CONSIDÉRANT que l'école Notre-Dame-de-l'Assomption souhaite effectuer une campagne de financement dont les profits serviront à financer une partie du voyage culturel à Ottawa pour les élèves de 5^e et 6^e année;

Mme Nathalie Beaulieu propose

D'autoriser Mme Stéphanie Bourdeau, directrice de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, à procéder à une demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). L'argent, ainsi amassé, servira à financer une partie du voyage culturel à Ottawa pour les élèves de 5^e et 6^e année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

8.2 Comité de vérification

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

8.3 Comité des ressources humaines

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

9. COMITÉ DE PARENTS

Un rappel est fait de la dernière séance, laquelle s'est tenue le 14 janvier dernier. Les membres sont informés qu'une conférence sera offerte le 17 février prochain, intitulée *Marraine du dodo*. Une autre activité, intitulée *SOS : mon ado est anxieux*, sera également proposée à deux reprises, soit une première séance destinée aux parents d'élèves du primaire et une seconde à l'intention des parents d'élèves du secondaire.

Une mise à jour est effectuée concernant les actions de reconnaissance pour l'engagement parental, lesquelles se poursuivent conformément au plan établi. Les membres sont informés de la parution de la deuxième édition du guide sur la violence et l'intimidation publié par la Fédération des comités de parents du Québec.

Enfin, il est mentionné qu'un parent est intervenu afin de faire part de préoccupations liées aux coûts du transport scolaire, sujet qui fera l'objet d'un suivi subséquent.

10. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

Il n'y a aucune question du public.

CA-3936-260127

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 06, Mme Catherine Martel propose la levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS CLOS) ET ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS